

18



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 18 mars 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 18 mars 2009

10 h

Prière.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux pages ainsi qu'aux pages qui reprennent du service. Les nouveaux pages sont Ryan Baxter, de Riverview, Marlene Craig, de Windsor, et Cole Sanford, de Bloomfield, comté de Kings.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté d'Albert, qui sont contre un parc à ferraille non visé par une licence le long du chemin Albert Mines, près du ruisseau Demoiselle et de terres forestières. (Pétition 24.)

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

31, *Loi sur la transmission de la Couronne* ;

par l'hon. M. Foran :

32, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs* ;

par l'hon. M. Haché :

33, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Holder :

34, *Loi pourvoyant à la fusion des fiduciaires de certaines Églises presbytériennes à Saint John, Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} Poirier donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyée par M. Alward, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement, y compris les courriels, les notes, la correspondance de tout genre, les procès-verbaux de réunions, les études ou analyses de marché, les analyses des coûts et l'information liée aux contrats, relativement à la décision de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de produire, de vendre et de commercialiser les bières Sélection Lager et Sélection Light par l'intermédiaire de Moosehead Breweries.

M. Holder donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement, y compris les courriels, les notes, la correspondance de tout genre et les procès-verbaux de réunions, relativement à sa décision d'abolir le programme d'aide au chauffage domestique et de lancer le programme Gens de coeur, Coeurs au chaud, offert par le truchement de l'Armée du Salut.

M. Urquhart donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement relativement aux changements effectués, depuis le 1^{er} avril 2008, par le ministère de la Sécurité publique quant aux mesures d'urgence civiles liées aux inondations et aux interventions d'urgence.

Les motions 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 22, 23, 25, 27, 28, 30 et 33, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire suppléant du gouvernement, donne avis que l'intention du gouvernement est que, le vendredi 20 mars 2009, la deuxième lecture des projets de loi 31, 32 et 33 soit appelée.

L'hon. M. Byrne annonce en outre que l'intention du gouvernement est que la Chambre, aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 14 et 27.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Byrne, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 3 avril 2009, s'ajourne au mardi 14 avril 2009;

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance suivant à la reprise, le 14 avril 2009, de la troisième session de la 56^e législature :

du mardi 14 avril au vendredi 17 avril ;
du mardi 21 avril au vendredi 24 avril ;
du mardi 28 avril au vendredi 1^{er} mai ;
du mardi 12 mai au vendredi 15 mai ;
du mardi 19 mai au vendredi 22 mai ;
du mardi 26 mai au vendredi 29 mai ;
du mardi 9 juin au vendredi 12 juin ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 12 juin 2009, s'ajourne au mardi 24 novembre 2009 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, dans une période d'interruption de session, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre. (Motion 38.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h 15 sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la présidence.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

14, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

<i>Budget, 2009-2010</i>	(17 mars 2009) ;
<i>L'économie au Nouveau-Brunswick, 2009</i>	(17 mars 2009) ;
<i>Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick, 2009-2012</i>	(17 mars 2009) ;
<i>Élections quadriennales municipales :</i>	
<i>Rapport du directeur des élections municipales, Le 12 mai 2008</i>	(17 mars 2009).